RHINAMEUSE

journal du Comité de bassin et de l'agence de l'eau Rhin-Meuse







EAU ET GOUVERNANCE



DIRECTIVE INONDATION: DE LA CONCERTATION À L'ACTION

Face au bilan catastrophique des inondations en Europe au cours des dernières décennies, la Commission européenne s'est mobilisée en adoptant en 2007 la directive 2007/60/CE relative à l'évaluation et à la

gestion des risques d'inondation, dite « directive inondation ». Dans le bassin Rhin-Meuse, la première phase de sa mise en œuvre est sur le point d'être achevée. Échanges avec Pascal Duchêne, directeur du département planification, études et milieux à l'agence de l'eau Rhin-Meuse. Page 4

LE BOOM DES ZONES DE REJETS VÉGÉTALISÉES



Les zones de rejets végétalisées font leur apparition en sortie de station d'épuration. Elles affichent fièrement leur statut de mesures d'accompagnement aux aménagements classiques d'assainissement. Ces milieux vivants et fonctionnels filtrent de manière intelligente les rejets. Page 5

EAU ET GOUVERNANCE



AGENCE DE L'EAU 2013-2018 : PERSPECTIVES

Le comité de bassin et le conseil d'administration poursuivent activement leurs travaux pour construire l'action future de l'agence de l'eau dont le 10e programme devra être adopté à l'automne pour une mise en œuvre en 2013. Page 6

EAU, NATURE ET BIODIVERSITE

« OUVRIR LES PORTES À LA NATURE »



La majorité des 2812 habitants de Ham-sous-Varsberg ignorait l'existence d'un marais exceptionnel à quelques centaines de mètres de chez eux. Valentin Beck, maire de la ville, et son équipe ont souhaité donner Une nouvelle vie à ce patrimoine naturel

exceptionnel qui l'aidera à donner un nouveau visage à sa ville. Rencontre. Page 6

EAU ET SOLIDARITE



CONCILIER DÉVELOPPEMENT **ÉCONOMIQUE ET DURABLE**

Dans le cadre des actions de coopération institutionnelle, l'agence de l'eau Rhin-Meuse co-finance et participe à des missions de conseil et de formation au Laos dans le

cadre d'un projet coordonné par l'OlEau. Katia Schmitzberger, ingénieur à l'agence de l'eau donne ses impressions. Page 7

EAU ET SANTÉ



NEUTRALISATION: LA RECONVERSION EST EN MARCHE

Une étude avait été réalisée par la direction départementale des territoires (DDT) des Vosges et l'agence régionale de la santé

(ARS) de Lorraine pour reconvertir les

stations de neutralisation de l'eau potable dans les Vosges après l'arrêt de production du maërl des Glénan (voir Rhin-Meuse Infos n°101). 18 mois plus tard, où en sont les collectivités concernées ? Le point avec Pascal Vauthier, chargé d'intervention dans les Vosges à l'agence de l'eau Rhin-Meuse. Page 7

APPRÉCIATION POSITIVE



Vous avez été 524 à répondre à l'enquête de lectorat et d'image de Rhin-Meuse Infos commanditée par l'agence de l'eau Rhin-Meuse. Merci! Vos réponses, suggestions enrichissent la réflexion sur la politique de communication de l'établissement. Résultats. Page 8



Paul MICHELET

Directeur général de l'agence de l'eau Rhin-Meuse

TRANSPARENCE

Les résultats du 1er baromètre national de mesure de l'opinion du public sur la préservation des ressources en eau et des milieux aquatiques montrent l'intérêt et les attentes fortes qui prédominent dans ce domaine. Notre enquête sur le journal édité par l'agence de l'eau montre également l'intérêt des lecteurs de disposer de l'information sur la politique de l'eau du bassin, les actions exemplaires menées et les résultats

Cela conforte l'action des instances de bassin dans le sens de la transparence et de la diffusion de l'information alors que de nouvelles perspectives se profilent à l'horizon 2013-2018. Parmi elles, il y a la mise en place d'un nouveau programme de l'agence de l'eau qui sera adopté à l'automne pour une mise en œuvre en 2013. Il y a aussi le lancement d'un nouveau cycle de révision de la politique de l'eau du bassin avec la préparation et l'adoption d'ici 2015 d'un nouveau plan de gestion des eaux et programmes associés pour la période 2016-2021. Le public et les acteurs de l'eau seront sollicités pour donner leur avis sur ces questions qui vont fonder l'action publique en faveur de notre patrimoine « eau » dans un contexte particulier d'évolutions climatiques et de besoin de pertinence économique.

Vous avez été nombreux à exprimer votre désir que notre rôle, nos missions et nos objectifs tant pour l'agence de l'eau que pour les instances de bassin -, dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de l'eau, soient davantage explicités. Nous allons nous efforcer dans les numéros à venir, sous une forme renouvelée, à répondre aux souhaits exprimés, conscients que nous sommes de la responsabilité que nous avons en matière de transparence et de bonne gouvernance de nos instances.

En attendant, bonne lecture de ce numéro.



Rhin-Meuse infos

57 161 Moulins-lès-Metz Cedex Pauline Deletre Tél 03.87.34.47.00 Internet: www.eau-rhin-meuse.fr

N° 104 - juin 2012

Sommaire de ce numéro : Baromètre d'opinion des français • Directive inondation • Zones de rejet végétalisées • 10° programme • Restauration d'une zone humide • Action de coopération au Laos • Station de neutralisation reconvertie • Étude de lectorat

Tirage: 21 000 exemplaires, diffusion par abonnement

Directeur de la publication : Rédactrice en chef : Dominique Frechin Rédaction :

Dominique Frechin - Florence Chaffarod - Catherine Meyer

Ont participé à ce numéro : Pascal Duchêne • Philippe Goetghebeur • Pierre Mangeot • Katia Schmitzberger Pascal Vauthier

Béatrice Fernandez,

Édition : Agence de l'eau Rhin-Meuse, Département communication externe/ documentation - BP 30019 57 161 Moulins-lès-Metz Cedex Tél.: 03 87 34 47 00 Fax: 03 87 60 49 85 mel : agence@eau-rhin-meuse.fr

Imprimé par Est Imprimerie 57160 Moulins-lès-Metz Tél.: 03 87 38 34 00 sur papier couché mat, 100% recyclé

Mise en page :

ISSN: 1142 - 8589 Dépôt légal : 201204.0027







DOSSIER

Préserver les ressources en eau et les milieux aquatiques : qu'en pensent les Français ?

3500 personnes ont été interrogées à l'automne dernier par l'IFOP(1). Leurs réponses constituent la première édition du baromètre national d'opinion des Français sur la préservation des ressources en eau et des milieux aquatiques. Six enseignements majeurs sont à retenir.



82% des citoyens du bassin Rhin-Meuse sont satisfaits de la gestion de l'eau dans leur région.

Les Français sont sensibles aux enjeux écologiques et de santé publique liés à l'eau et aux milieux aquatiques. Il s'agit là du premier enseignement du baromètre national.

4 enjeux écologiques prioritaires arrivent en tête de leurs préoccupations : la bonne gestion de l'eau de la planète, la préservation de tous les milieux aquatiques. la qualité de l'eau du robinet, la réduction de la pollution de l'eau dans les rivières.

Ces enjeux devancent même la question du prix de l'eau, qui ne mobilise « que » 32% des préoccupations globales sur l'eau au niveau national (mais 41% pour le bassin Rhin-Meuse, ce qui dénote une sensibilité supérieure à la moyenne nationale sur ce sujet).

La résonance médiatique de ces dernières années, en particulier autour du Grenelle de l'environnement, semble entraîner une motivation générale en faveur d'une gestion plus durable des ressources en eau.

LE GRAND CYCLE DE L'EAU MÉCONNU

Les Français établissent une relation directe entre les diverses activités humaines et la dégradation des milieux aquatiques et les risques liés à l'eau.

Ils mentionnent plus particulièrement l'utilisation des pesticides, des substances dangereuses et mais aussi l'usage de produits domestiques (entretien, bricolage,

Les grands « remèdes » à envisager sont aussi cernés : traiter les eaux usées (94%), réduire les substances dangereuses (92%), mieux gérer les usages de l'eau (90%), réduire les obstacles sur les cours d'eau (83%), redonner à la rivière son cours naturel (80%).

Toutefois, si cette vision globale et planétaire du de l'eau est acquise pour la majorité des personnes interrogées. le lien entre les ressources en eau naturelles (nappes, rivières, milieux naturels) et l'eau du robinet n'est pas (encore) véritablement fait.

En effet les Français se disent « fortement préoccupés par la qualité de l'eau potable » (75%) mais paradoxalement « nettement moins préoccupés par l'état des rivières, des nappes et du littoral » (49%).

Cela implique davantage d'explications sur la réalité et l'importance de cette relation.

Les Français sont majoritairement satisfaits de la gestion de l'eau dans leur région (74% pour la France entière, 82% pour le bassin Rhin-Meuse).

Toutefois, la perception qu'ont les Français de la gestion de l'eau, au vu de sa complexité, reste encore imprécise, et c'est pourquoi leur priorité pour garantir durablement une bonne gestion de l'eau et des milieux aquatiques va d'abord à l'éducation, la sensibilisation et la formation de tous les publics (41%), avant le renforcement des contributions financières (25%) et l'application de la réglementation (14%).

Une fois encore, la meilleure compréhension des enjeux et de la relation entre les problèmes posés et les solutions apportées, de l'organisation des responsabilités entre les différents acteurs et parties prenantes, apparaît être un élément essentiel de renforcement de l'adhésion aux politiques publiques.

CONFIANCE AUX MAIRES

61% (68% pour le bassin Rhin-Meuse) des Français font d'abord confiance aux maires et présidents d'intercommunalités en matière de gestion de l'eau pour résoudre concrètement les problèmes.

Leur vision de ces problèmes de l'eau, en termes de préservation des ressources et des milieux aquatiques, se situe ainsi sur un plan « universel », global, qui place par exemple l'Europe à un niveau essentiellement de « planificateur » mais pas de porteur de solutions concrètes (10% des citations au niveau national, 12% dans le bassin Rhin-Meuse).

C'est bien au niveau le plus local que la mise en œuvre d'actions positives est attendue.

FAIRE PREUVE D'INVENTIVITÉ

Les Français souscrivent majoritairement aux solutions novatrices qui leur sont proposées. Sont par exemple cités :

- l'entretien des espaces verts sans pesticides (96%),
- l'effacement de barrages (54%),
- la modification d'un méandre d'une rivière (52%).

Les personnes interrogées se disent prêtes, à titre personnel, à adopter des comportements favorisant la préservation des ressources en eau. Sont citées comme actions envisagées :

- respecter les limitations d'eau (96%),
- acheter des équipements économes en eau (60%),
- acheter des produits issus de l'agriculture biologique (60%).

Cela devrait donc conforter les élus, en particulier, qui engagent des initiatives innovantes et veulent impulser des changements de pratiques dans leur commune et sur leur territoire.

Il y a beaucoup d'autres aspects dans cette enquête. En particulier, 70% des Français approuvent les actions de solidarité Nord-Sud des agences de l'eau et des collectivités.

Cette enquête nationale, dont les résultats ont été présentés pour la première fois, a vocation à se renouveler régulièrement, ce qui permettra de mieux mesurer les évolutions au fil du temps.

Pour en savoir + :

Dominique Frechin: 03 87 34 48 59 - dominique.frechin@eau-rhin-meuse.fr

Les résultats du baromètre national «Préserver les ressources en eau et les milieux aquatiques : qu'en pensent les Français ? » sont disponibles sur www.eau-rhin-meuse.fr (résultats nationaux et pour le bassin Rhin-Meuse).

(1) 1ère édition du baromètre national d'opinion des Français sur la préservation des ressources en eau et des milieux aquatiques «Qu'en pensent les Français» commandité par les Agences de l'eau, l'Onema et le MEDDTL, réalisé par l'Institut Français d'Opinion Publique (IFOP). Échantillon de 3 500 personnes interrogées par téléphone du 4 au 19 octobre 2011.







Effacement des barrages, zéro pesticide, renaturation des rivières, sont des solutions novatrices auxquelles les Français souscrivent majoritairement.



Pourquoi un baromètre de l'opinion publique ?

Ce baromètre d'opinion, inédit, a été mis en place à l'initiative du Ministère en charge du développement durable, des agences de l'eau et de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema), en partenariat avec l'institut IFOP.

Ce baromètre est un nouvel outil au service des élus et de tous les acteurs responsables de la politique de l'eau et de la préservation des ressources et des milieux aquatiques, en particulier les comités de bassin à l'échelle de leurs grandes régions hydrographiques.

D'importants programmes de préservation, soutenus par des moyens publics, sont mobilisés dans notre pays pour la reconquête du bon état des eaux superficielles et des eaux souterraines, des zones humides, des eaux côtières... Le Grenelle de l'environnement jouit d'ailleurs d'une forte notoriété (84% de nos concitoyens en ont entendu parler). « Ce que pensent les Français » est donc un indicateur indispensable, pour les acteurs de cette politique de l'eau et les pouvoirs publics, de la perception des enjeux et des réponses apportées.

Ce n'est d'ailleurs pas complètement une nouveauté pour le ministère et ses établissements publics, comme pour les instances de bassin, que de se préoccuper de l'avis de nos concitoyens, même si cela s'est situé dans un cadre plus spécifique et réglementaire.

Les comités de bassin avaient en effet largement recueilli l'opinion du « public » quand il s'est agi de valider les enjeux des nouveaux plans de gestion des eaux dans les bassins (SDAGE) et les objectifs de bon état des eaux.

Il est ainsi apparu qu'il fallait approfondir, et surtout donner de la continuité, à notre connaissance de l'opinion de nos concitoyens.

EAU ET GOUVERNANCE

Directive inondation : de la concertation à l'action

Face au bilan catastrophique des inondations en Europe au cours des dernières décennies, la Commission européenne s'est mobilisée en adoptant en 2007 la directive 2007/60/CE relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation, dite «directive inondation». Dans le bassin Rhin-Meuse, la première phase de sa mise en œuvre est sur le point d'être achevée. Échanges avec Pascal Duchêne, directeur du Département planification, études et milieux à l'agence de l'eau Rhin-Meuse.

Rhin-Weuse Infos : Quel est l'objectif de la directive inondation ?

Pascal Duchêne: Depuis 1998, l'Europe a connu plus de cent grandes inondations qui ont fait plus de 700 morts, entraîné le déplacement d'un demi million de personnes et causé 25 milliards d'euros de dégâts.

La directive inondation entrée en vigueur le 22 novembre 2007, prévoit un processus assez analogue à celui de la Directive cadre sur l'eau (DCE), visant à établir d'ici le 22 décembre 2015 des plans de gestion des risques mettant l'accent sur la réduction des conséquences potentielles négatives pour la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'activité économique.

Comme pour la DCE, des cycles de six ans rythment sa mise en œuvre.

Le premier, commencé en 2010, vise à travailler sur des territoires prioritaires.

RMI : Comment sont définis les territoires prioritaires ?

PDu: Dans un premier temps, il faut bien comprendre que les territoires prioritaires ne sont pas ceux pour lesquels le risque d'inondation est le plus important mais plutôt les territoires pour lesquels il y a les enjeux les plus importants liés aux risques d'inondations.

Les enjeux peuvent être humains, par exemple une population importante située dans une zone à risque, mais également économiques comme un nombre important d'emplois susceptibles d'être menacés ou encore environnementaux ou

culturels. Les territoires à risque important d'inondation (TRI) sont donc adaptés selon les spécificités locales de chaque zone en concertation avec les parties prenantes. Il n'y a pas de périmètre standard.

RMI : Et dans le bassin Rhin-Meuse, comment ces territoires ont été sélectionnés ?

PDu: Un travail de concertation important a été mené dans le cadre des instances de bassin sous le pilotage des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement. Lorsqu'elle aborde le sujet des inondations, la commission planification du comité de bassin est élargie à l'ensemble des acteurs du bassin concernés.

Elle rassemble 85 personnes dont des représentants des assureurs, des notaires, les principales communes concernées, les établissements publics territoriaux de bassin (EPAMA et EPTB Meurthe-Madon).

Placée sous la gouvernance du comité de bassin, cette commission a mandaté un groupe de travail composé d'une quarantaine de personnes émanant des services des conseils généraux, régionaux, des collectivités, les représentants des

Ce groupe a proposé un projet de liste de territoires à risque important d'inondation qui a été présenté à la commission planification élargie le 30 mars dernier. Ce projet de liste est à présent soumis à consultation par les services de l'État.

RMI : Qui est consulté ?

PDu: Dans un premier temps (actuellement) sont consultées les collectivités directement concernées par les territoires à risque important d'inondation.

Les communes et groupement de communes faisant partie des territoires prioritaires ont reçu le projet de liste et peuvent donner leur avis à son sujet.

Dans un deuxième temps (à l'automne), seront consultées l'ensemble des collectivités du bassin.

Une fois les avis recueillis et la liste modifiée si besoin, le Préfet coordonnateur de bassin l'arrêtera définitivement après avoir également consulté les préfets de départements.

RMI: Cela veut dire que seules les collectivités présentes sur cette liste bénéficieront d'actions concrètes de lutte contre les inondations?

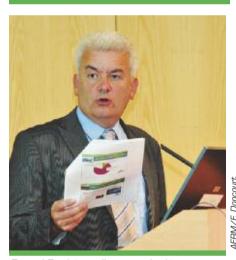
PDu: Non, pas du tout! Le fait que cette première liste soit validée après consultation ne signifie pas que rien ne sera fait ailleurs. Il s'agit simplement de prioriser les actions et les moyens. N'oublions pas que la mise en œuvre de cette directive sera revue dans six ans et que de nouveaux TRI seront définis.

RMI : Et concrètement, une fois cette liste validée, que va-t-il se passer ?

PDu: Une fois cette liste arrêtée, nous entrerons dans une phase concrète en définissant des objectifs, des moyens et des plans d'actions, par territoire, afin de réduire les impacts des inondations sur les territoires à risque important d'inondation.

Ces éléments devront figurer dans un plan de gestion des risques d'inondation d'ici 2015. Tout comme pour la Directive cadre sur l'eau et l'atteinte du bon état, il ne s'agira pas de trouver des solutions curatives mais bien de travailler en amont, sur l'ensemble d'un bassin versant. Les actions ne se limiteront pas aux seules communes listées dans les territoires à risque important d'inondation mais bien sûr un ou plusieurs périmètres de stratégie locale pouvant concourir à la réduction des risques.

Pour en savoir + : Catherine Meyer : 03 87 34 48 21 catherine.meyer@eau-rhin-meuse.fr



Pascal Duchêne, directeur du département planification, études et milieux à l'agence de l'eau Rhin-Meuse.

Rappel des crues importantes dans le bassin Rhin-Meuse

Le bassin Rhin-Meuse n'est pas épargné en termes de crues et d'inondation, notamment certains secteurs particulièrement vulnérables.

LE BASSIN DE LA MEUSE

La vallée de la Meuse est soumise à des inondations fréquentes et dévastatrices. Les dernières crues les plus fortes se sont produites en 1993 et 1995 pour l'ensemble du bassin et 1999 et 2001 pour Neufchâteau (Vosges).

LE BASSIN DE LA MOSELLE

Les crues principales remarquables de ce bassin, outre la crue exceptionnelle de 1947, sont celles d'avril-mai 1983, de février 1990 et d'octobre 2006.

Crue de la Meuse à Givet (08). Les territoires à risque important d'inondation sont identifiés en fonction des enjeux humains, économiques, environnementaux ou culturels.

LE BASSIN DES NIEDS

Les dernières crues les plus importantes sur les Nieds sont celles de février 1997 et dans une moindre mesure de janvier 2003.

LE BASSIN DE LA SARRE

La Sarre a été très fortement aménagée au cours du XXº siècle. Les crues d'importance significative les plus récentes sont celles de décembre 1993, janvier 1995, février 1997 et octobre 2006.

LE BASSIN DU RHIN

Les très grandes crues du Rhin supérieur comme celle de janvier 1955 (référence pour les mesures franco-allemandes de rétention) sont en principe des crues d'hiver, lorsque pluie et fonte des neiges se conjuguent. Les mêmes phénomènes produisent



les grandes crues de printemps comme en mai 1999. Ces crues exceptionnelles ne sont pas à comparer aux hautes eaux traditionnelles du printemps et de l'été dues à la seule fonte des neiges et qui donnent des débits de l'ordre de 2 500 à 3 000 m³/s, soit des crues relativement modestes. Mais le Rhin peut connaître des grandes crues en toutes saisons avec une probabilité cependant plus faible pour les mois d'octobre et de novembre.

Les affluents vosgiens de l'III provoquent régulièrement des crues importantes notamment en 1990 et 1995.

EAU ET POLLUTION

Le boom des zones de rejets végétalisées

Les zones de rejets végétalisées font leur apparition en sortie de station d'épuration des eaux usées domestiques. Elles affichent fièrement leur statut de mesures d'accompagnement aux aménagements classiques d'assainissement. Ces milieux vivants et fonctionnels filtrent de manière intelligente les rejets.



Une noue créée en sortie de station d'épuration de Lutterbach (68).

Les zones de rejet végétalisées permettent de faire transiter l'eau en fin de cycle épuratoire de manière intelligente à travers des espaces « vivants » et fonctionnels qui dégradent les polluants.

« Je ressemble à une petite mare, voire à une zone humide colonisée par des iris des marais, des massettes à larges feuilles... Je me suis multipliée ces dernières années plus particulièrement en sortie de station d'épuration. Je suis, je suis... une zone de rejet végétalisée! » Derrière ce jargon technique se cache une alternative réussie au traditionnel rejet par tuyau. Le bassin Rhin-Meuse compte déjà une centaine de zones de rejet végétalisées.

EFFICACITÉ SUIVIE

« L'agence de l'eau encourage ces aménagements. Ils présentent plusieurs avantages » précise Pierre Mangeot, chargé d'études. « Ils évitent une dégradation du cours d'eau constatée parfois lors de la réalisation des travaux d'assainissement (enrochement des berges, bétonnage excessif...). Ils offrent l'opportunité de créer des zones humides, même de petites tailles. »

Si cela est bon d'un point de vue écologique (création d'habitats, développement de la biodiversité), l'intérêt est également du côté de la réduction de la pollution. Car les zones de rejet végétalisées permettent de faire transiter l'eau en fin de cycle épuratoire de manière intelligente, à travers des mares, des noues, des chenaux méandreux... c'est-à-dire à travers des espaces vivants et fonctionnels qui dégradent les polluants. Ainsi la qualité de l'effluent rejeté

pourra être améliorée grâce à l'effet

« bonus » de ces milieux en termes de traitement. Les résultats obtenus par le service d'assistance technique aux exploitants des stations d'épuration du département du Haut-Rhin dans le cadre d'un suivi le démontrent (cf encadré).

MISE EN PRATIQUE

Les travaux de réalisation sont simples et leur coût bien souvent inférieur à celui d'un tuyau. Il s'agira le plus souvent d'un terrassement d'ouverture variable en fonction de l'emprise foncière et de la configuration du site qu'il s'agit d'optimiser.

«Les études traditionnellement réalisées pour la création de la station d'épuration seront utiles pour la conception de la zone » précise Pierre Mangeot. Dernier petit conseil : la zone de rejet végétalisée devra être accessible pour faciliter son entretien. L'implantation des zones de rejet végétalisées va se poursuivre comme mesures d'accompagnement en assainissement.

L'agence de l'eau envisage dans le cadre de son nouveau programme d'intervention de les préconiser avec les déversoirs d'orage, les réseaux d'eaux pluviales, les drains agricoles et même pour le traitement des rejets de certains sites industriels.

Pierre Mangeot : 03 87 34 47 64 pierre.mangeot@eau-rhin-meuse.fr

Leur point de vue



Gilles Sutter : en charge des dossiers d'assainissement à la direction départementale des territoires du Haut-Rhin

« La logique des dossiers présentés au titre de la loi sur l'eau est simple : si l'ouvrage d'épuration n'atteint pas les objectifs assignés en matière de qualité des rejets, des mesures compensatoires ou correctives doivent être proposées. Dans les 3/4 des dossiers instruits en 2011, l'aménagement d'une zone de rejet

Dans les $^{3}\!\!/_{2}$ des dossiers instruits en 2011, l'aménagement d'une zone de rejet végétalisée a été la solution.

Auprès des élus cela ne pose pas de réelle difficulté. La zone de rejet présente l'avantage d'avoir un coût raisonnable par rapport à l'ensemble du projet. Il s'agit d'un bon compromis entre l'exigence réglementaire et la réalité économique, notamment pour l'assainissement des petites collectivités.»



Frédéric Tisserand : responsable du service d'assistance technique aux exploitants de station d'épuration du département du Haut-Rhin (SATESE 68)

« Nous suivons plus particulièrement depuis trois ans, 3 sites équipés d'une zone de rejet végétalisée. Des mesures sont réalisées six fois par an : débit en entrée et sortie de la zone, suivi des paramètres classiques (PH, DB05, DC0, matières en suspension, azote, phosphore...).

Ces zones jouent un rôle efficace par temps sec avec une amélioration des rendements constatée sur la plupart des paramètres, mais également par temps de pluie. En effet, en cas de surcharge hydraulique, si le trop plein d'eau arrivant à la station d'épuration est dirigé vers une zone végétalisée, on constate un abattement important de la pollution du fait du rôle de filtres des végétaux. Concernant le phosphore total, les résultats sont plus aléatoires selon la période à laquelle les analyses sont faites et l'aptitude des végétaux à fixer ce paramètre. Globalement cela sert à quelque chose. »



À VOTRE DISPOSITION

L'agence de l'eau Rhin-Meuse a édité ce document didactique pour comprendre tout l'intérêt des zones de rejet végétalisées.

Deux fiches complémentaires apportent des conseils utiles sur leur aménagement et les plantes adaptées aux milieux humides.

Document disponible en téléchargement sur www.eau-rhin-meuse.fr ou sur simple demande auprès du centre de documentation cdi@eau-rhin-meuse.fr

EAU ET GOUVERNANCE

Agence de l'eau 2013-2018, perspectives

Le comité de bassin et le conseil d'administration poursuivent activement leurs travaux pour construire l'action future de l'agence de l'eau dont le 10° programme devra être adopté à l'automne pour une mise en œuvre en 2013.



L'agence de l'eau et ses instances multiplient les rencontres d'information avec les parties prenantes et partenaires, et plus précisément le 25 mai dernier avec les associations.

D'ici là, le Président Claude Gaillard, qui anime désormais la commission des programmes, a souhaité rechercher avant l'été un accord des parties prenantes le plus large possible, même si certaines divergences subsistent quant à l'équilibre des participations financières des différents usagers à ce programme. Ce dernier se stabilise désormais en moyenne autour de 1 milliard d'euros

de recettes pour les six années 2013-2018, soit 160 millions par an.

Les objectifs d'actions sont, eux, largement partagés. Il s'agit de contribuer sans ambiguïté à l'atteinte des objectifs environnementaux du SDAGE et de la directive cadre sur l'eau; pour cela, le futur programme de l'agence de l'eau doit se placer en cohérence avec l'ensemble des mesures qui vont permettre d'atteindre les objectifs.

Il reste que les membres du comité de bassin ont à cœur de favoriser les actions qui contribuent le mieux, et au coût le plus juste, à l'atteinte du bon état des eaux.

Les priorités émergent autour du renforcement de la sauvegarde des milieux aquatiques (cours d'eau, zones humides, nappes) sans qui l'espoir de restaurer d'une façon efficace et pérenne nos ressources en eau serait vaine; à cela s'ajoute la préoccupation de lutter contre les pollutions diffuses de toutes origines dont l'impact négatif

du point de vue sanitaire et écologique est très préoccupant.

Au-delà, la protection des ressources en eau potable (aires d'alimentation, captages), les économies d'eau, l'assainissement des eaux usées en milieu rural, la gestion des eaux pluviales urbaines sont aussi d'actualité.

OBJECTIF: LE BON ÉTAT DES EAUX

Rappelons que les programmes des agences de l'eau sont financés dans chacun des six bassins hydrographiques métropolitains par des redevances sur les usagers de l'eau; ces redevances, assimilées à des recettes fiscales environnementales, sont encadrées par la loi, adoptées par chaque comité de bassin en fonction des priorités du bassin hydrographique.

À ce stade des discussions, le comité de bassin Rhin-Meuse, qui se réunira le 22 juin à Metz, devra finaliser les grands principes du financement du 10° programme et les priorités :

- diminuer la part globale des ménages et accroître celle des industriels et du monde agricole
- augmenter les taux pour rejets de pollutions toxiques et pour prélèvements d'eau
- faire disparaître d'une façon progressive la modulation territoriale des redevances (simplification administrative)

La main est donc donnée aux instances de bassin qui devront se prononcer sur ces grands principes et grandes masses lors de leurs réunions de juin alors que le programme sera définitivement approuvé à l'automne. En attendant, l'agence de l'eau et ses instances multiplient les rencontres d'information avec les parties prenantes et partenaires : commissions géographiques, services des collectivités territoriales, services de l'Etat, associations, bureaux d'études...

Pour en savoir + :
Dominique Frechin : 03 87 34 48 59
dominique.frechin@eau-rhin-meuse.fr

EAU NATURE ET BIODIVERSITÉ

« Ouvrir les portes à la nature »

La majorité des 2812 habitants de Ham-sous-Varsberg (57) ignorait l'existence d'un marais exceptionnel à quelques centaines de mètres de chez eux. Valentin Beck, maire de la ville, et son équipe ont souhaité donner une nouvelle vie à ce patrimoine naturel exceptionnel qui l'aidera à donner un nouveau visage à sa cité. Rencontre.



Valentin Beck, maire de Ham-sous-Varsberg.

« Pendant longtemps le marais situé aux portes de notre commune a été considéré comme nuisible. De nombreux habitants ne soupçonnaient même pas son existence avec ses 4 étangs, ses 13 kilomètres de cours d'eau, sa faune et sa flore qui font pourtant partie intégrante de notre patrimoine! ».



Valentin Beck souhaite que le marais devienne un lieu incontournable et respecté.

Amoureux de cette nature environnante, Valentin Beck, maire de Ham-sous-Varsberg, a mis tout en œuvre, dès 2008, pour que ce capital devienne un atout pour sa commune.

Atout environnemental évidemment puisque le marais permet de réguler la ressource en eau, de prévenir les crues et joue un rôle d'autoépuration important.

Mais également atout économique et pédagogique : « Ham-sous-Varsberg repose en partie sur une tourbière : continuer à assécher le marais constituait donc un réel danger.

De plus, notre commune étant dotée d'infrastructures dignes d'une commune de 3500 habitants (3 écoles, 1 collège, 1 dojo, de nombreux terrains de sport), notre devoir est de maintenir la population voire de l'augmenter; c'est une question d'équilibre

Avec la valorisation de cette zone humide et la création d'un sentier pédagogique, nous souhaitions que les habitants se l'approprient, en soient fiers et pourquoi pas leur donnent encore plus envie de rester

Sans oublier que le marais peut être un formidable support pédagogique naturel pour les 500 écoliers et collégiens ».

30 HECTARES DE ZONE HUMIDE À ACQUÉRIR

Situé dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF), le marais abrite de nombreuses espèces animales ou végétales protégées.

Le busard des roseaux, le busard Saint-Martin, le balbuzard d'Europe, le martin-pêcheur d'Europe, et surtout la fauvette paludicole qui fait le voyage depuis le sud du Sahara, font partie intégrante du patrimoine du marais. Afin de lui donner une nouvelle vie, tout en respectant ce capital exceptionnel, le marais a été classé espace naturel sensible et a permis à la commune d'obtenir des subventions de la part du conseil général et de l'agence de l'eau.

La commune s'est alors lancée dans l'acquisition des terrains du marais afin de mieux le préserver. 159 parcelles sont sur le point d'être achetées à des propriétaires privés. 350 mètres de sentiers ont été créés, des bancs et un observatoire installés et le marais se découvre un nouveau visage ouvert sur la ville.

Des promeneurs, croisés sur ce nouveau sentier avouent « découvrir cet endroit. On n'a pas l'impression d'être chez nous! »

Pour en savoir + : Émilie Henniaux : 03 87 34 46 25 emilie.henniaux@eau-rhin-meuse.fr

EAU ET SOLIDARITÉ



Une trentaine de personnes issues des différents services de l'État laotien ont été formées, entre autres, à la gestion intégrée de bassin versant.

Mission Laos : concilier développement économique et durable

Dans le cadre des actions de coopération institutionnelle, l'agence de l'eau Rhin-Meuse co-finance et participe à des missions de conseil et de formation au Laos dans le cadre d'un projet coordonné par l'OlEau.

Katia Schmitzberger, ingénieur à l'agence de l'eau donne ses impressions.

Février 2012, Katia Schmitzberger revient d'une deuxième mission au Laos. « Le pays est en plein développement, l'État souhaite s'inspirer de l'expérience française en matière de gestion de l'eau de manière à pouvoir allier développement économique et protection de l'environnement. L'intention est louable.

Il faut dire que le fleuve Mékong est une réserve de biodiversité extraordinaire. » Pour protéger ce patrimoine, le pays souhaite créer une véritable gouvernance de l'eau avec la mise en place d'un plan de gestion, d'un comité de bassin et de redevances.

NE PAS FAIRE PAYER L'EAU AU CITOYEN

Deux jours en novembre 2011 ont ainsi permis à une trentaine de personnes issues des différents services de l'État laotien d'être formées à la gestion intégrée de bassin versant mais également d'être sensibilisés à des notions telles que les services rendus par les milieux aquatiques, l'importance de la biodiversité, les impacts des grands barrages... « En nous efforçant d'avoir du recul sur notre propre expérience de la politique de l'eau dans le bassin Rhin-Meuse, nous essayons de les accompagner pour que leur plan de gestion soit réaliste. Le système français n'est pas transposable à l'identique au

Laos, nous sommes obligés de prendre en compte leurs contraintes et leur fonctionnement. Par exemple, pour la mise en place de redevances, il est impossible de faire payer l'eau au citoyen, il n'a pas de ressources suffisantes. Nous réfléchissons donc à trouver d'autres redevables. Les industriels et les gestionnaires de barrages évidemment, mais pourquoi pas également les touristes ? » Autre enjeu, les barrages. « Nous ne pouvons occulter leur besoin de développement sans pour autant ignorer les risques de construire autant de barrages sur un si petit bassin. Nous essayons alors de les conseiller, l'idée étant d'anticiper pour limiter les risques. »

CONSTITUER UN COMITÉ DE BASSIN

Les textes de constitution du comité de bassin sont actuellement en phase de validation. Malgré les difficultés économiques, politiques et hydrauliques (dues à la mousson), le pays a une véritable volonté de développement intelligent. « Là où nous nous essayons de réparer les conséquences de notre développement économique, le Laos part de zéro et prend le problème à la base. Son patrimoine écologique est encore conservé. Gageons qu'ils parviendront à le protéger. »

Pour en savoir + : Katia Schmitzberger : 03 87 34 46 83 katia.schmitzberger@eau-rhin-meuse.fr

EAU ET SANTÉ



Pascal Vauthier, chargé d'intervention dans les Vosges à l'agence de l'eau Rhin-Meuse.

Rhin-Meuse Infos: Pouvez-vous rappeler le contexte de cette étude ? Pascal Vauthier: Pour faire face aux eaux agressives du massif vosgien (canalisations au plomb), les collectivités ont mis en place, dès les années 1980, des installations de traitement permettant de distribuer une eau conforme aux exigences de santé publique et ainsi garantir la sécurité sanitaire des consommateurs. Pour ce faire, 230 stations de neutralisation utilisaient un calcaire marin en provenance de l'archipel des Glénan. Mais en raison de l'arrêt de production du maërl des Glénan, la majorité des stations doit aujourd'hui être réhabilitée. 73% de la population du département est concernée. Depuis la présentation de l'étude en septembre 2010, sur les 81 communes (ou syndicats) rencontrées, 42 dossiers de consultation ont été validés. Beaucoup concernent des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrages ou des études diagnostiques, étapes préalables souvent nécessaires. Avant de se lancer directement dans la reconversion de la (ou des) station(s) de neutralisation, nous incitons les communes à réfléchir de manière plus globale à l'optimisation de leur réseau d'eau potable, notamment afin d'en augmenter le rendement et ainsi diminuer leur impact sur la ressource

Neutralisation de l'eau potable : la reconversion est en marche

Une étude avait été réalisée par la direction départementale des territoires (DDT) des Vosges et l'agence régionale de la santé (ARS) de Lorraine pour reconvertir les stations de neutralisation de l'eau potable dans les Vosges après l'arrêt de production du maërl des Glénan (voir Rhin-Meuse infos n°101). 18 mois plus tard, où en sont les collectivités concernées ? Le point avec Pascal Vauthier, chargé d'intervention dans les Vosges à l'agence de l'eau Rhin-Meuse.

RMI: Comment les communes sont accompagnées pour mener cette réhabilitation?

PV: Les communes sont accompagnées et conseillées par l'ARS, la DDT, le conseil général des Vosges et l'agence de l'eau. La coordination entre les services sur ce dossier se révèle exemplaire! De plus, l'association des maires des Vosges a organisé en lien avec le centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT): 11 sessions de formation aux quatre coins des Vosges avec pour objectif de former élus et techniciens. 180 personnes ont bénéficié de ces journées mi théoriques mi pratiques sur la neutralisation.

RMI: Et financièrement, les coûts engendrés sont-ils importants?

PV: Cela dépend des projets. Chaque station a ses besoins propres (en moyenne un coût de 95 000 € pour les stations de moins de 500 habitants). L'agence de l'eau accorde une aide sur le montant retenu des travaux. Sont pris en compte les travaux de reconversion proprement dits, ou une partie des travaux de restructuration du réseau dans le cas de l'abandon d'une station trop vétuste. Les travaux qui contribuent à améliorer le rendement du réseau de la collectivité peuvent également être aidés.

Thiétosse ouvre la voie

610 habitants vivent à Thiéfosse (88). La commune avait récupéré en 2006 le captage d'une usine de filature suite à sa fermeture. Stanislas Humbert, maire du village, et son équipe ont souhaité profiter de l'obligation de réhabiliter la station de neutralisation pour moderniser le

« On vient de loin! Le captage était dans un état déplorable, la qualité de De gauche à droite : François Noël, adjoint l'eau en pâtissait. Nous avons donc investi 315 000 euros (dont 63% de Dominique Marcolet, DDT et Guillaume subventions: 35% de la part de l'agence de l'eau et 28% de la part du



aux travaux. Stanislas Humbert. maire Tisselin, entrepreneur

conseil général des Vosges) pour une station toute neuve. C'est sûr, cela a un coût. Le prix de l'eau est passé de 70 centimes à 1,10 € en 3 ans. Les habitants l'ont bien accepté compte tenu de l'amélioration du service rendu! ». À noter toutefois que les montants de ce projet sont particulièrement importants pour une station de cette taille vu l'état initial des ouvrages.

Pour en savoir + : Pascal Vauthier : 03 87 34 48 82 pascal.vauthier@eau-rhin-meuse.fr

ACTUALITÉS

Appréciation positive

Vous avez été 524 à répondre à l'enquête de lectorat et d'image de Rhin-Meuse Infos commanditée par l'agence de l'eau Rhin-Meuse. Merci ! Vos réponses, suggestions enrichissent la réflexion sur la politique de communication de l'établissement. Résultats.

Avec un taux de notoriété de 84%(1), le journal d'information de l'agence de l'eau Rhin-Meuse que vous tenez actuellement entre vos mains est une source reconnue d'information pour les quelque 19000 destinataires.

Cette bonne identification s'explique à la fois par le peu de concurrence éditoriale existante sur le thème de la protection des ressources en eau et l'ancrage géographique du support.

Les personnes interrogées reconnaissent que Rhin-Meuse infos a une réelle plus value. Les 77% de lecteurs réguliers apprécient plus particulièrement les informations fournies sur l'évolution de la réglementation et de la législation, les retours d'expériences et les bonnes pratiques illustrés à partir des témoignages d'élus et autres acteurs de l'eau.

Enfin, autre source de satisfaction : les articles qui permettent de mieux connaître le champ d'action de l'agence de l'eau, ses possibilités de financement... L'agence de l'eau a donc décidé de conforter cette ligne éditoriale tout en prenant en compte les demandes exprimées au cours de l'étude.

À DÉCOUVRIR PROCHAINEMENT

Vous découvrirez ainsi, dans le prochain numéro, une maquette « rafraîchie », de nouvelles rubriques pour améliorer votre connaissance du fonctionnement de l'agence de l'eau ou faciliter votre découverte de toute la richesse de son site internet. L'infographie sera utilisée plus régulièrement, et des indicateurs ou des bilans seront publiés. En fin de chaque article, vous disposez désormais d'un contact, plus facile pour obtenir des informations complémentaires. La pluralité des sujets sera toujours de mise avec une attention particulière portée sur des sujets à destination des acteurs économiques.

UN CAPITAL SYMPATHIE

En ce qui concerne l'image de l'agence de l'eau, véhiculée par Rhin-Meuse infos, l'étude a montré que l'établissement bénéficiait d'un capital sympathie relativement fort en tant que centre d'expertise et entité publique en charge d'une mission d'intérêt général. Néanmoins des points de progrès ont été identifiés : renforcer et rendre plus visible le rôle fédérateur de l'établissement et accentuer la lisibilité et la finalité de son action.



524 lecteurs de Rhin-Meuse Infos se sont exprimés.

Ces observations ont été prises en compte et notamment dans le cadre du projet d'établissement en cours d'élaboration.

Pour en savoir + : Florence Chaffarod : 03 87 34 47 59 florence.chaffarod@eau-rhin-meuse.fr

(1) Étude de lectorat du journal Rhin-Meuse infos et d'image de l'agence de l'eau Rhin-Meuse. Étude commanditée par l'agence de l'eau auprès de la société Occurrence.

Phase quantitative : interviews par téléphone auprès de 524 destinataires du journal de l'agence de l'eau, majoritairement des communes.

Phase qualitative : 20 personnes.

Étude réalisée du 16 novembre au 8 décembre 2011.

WENT DE PARAÎTRE Les demandes de documents sont à adresser par écrit ou par mel (cdi@eau-rhin-meuse.fr) au service documentation de l'agence de l'eau Rhin-Meuse



Évaluer les services écologiques des milieux aquatiques

Cet ouvrage part du constat qu'une utilisation efficace de l'évaluation des services écologiques se situe au carrefour de différents enjeux et défis posés tant à la communauté scientifique qu'aux gestionnaires de l'eau. Il détaille les principaux

éléments de ce que pourraient être des éléments de doctrine d'emploi de l'évaluation des services écologiques pour la gestion et la décision publique.

Évaluer les services écologiques des milieux aquatiques : enjeux scientifiques, politiques et opérationnels - Jean-Pierre Amigues et Bernard Chevassus-au-Louis - Onema - décembre 2011 - 174 p



Rapport annuel du maire

Instaurée par la loi du 12 juillet 2010, cette note d'information rédigée par l'agence de l'eau Rhin-Meuse porte sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. Elle doit être jointe au rapport annuel sur le prix et la qualité du

service public de l'eau et de l'assainissement. Elle a été diffusée aux collectivités concernées mi-avril.

Disponible en téléchargement sur www.eau-rhin-meuse.fr Note d'information de l'agence de l'eau Rhin-Meuse - Édition 2012 (chiffres 2011) - avril 2012 - 4 p

Le compostage des boues d'épuration



Deux guides, l'un à l'attention des utilisateurs, le second à l'attention des producteurs, apportent des informations relatives au compostage des boues. Type de boues autorisées, analyse des composts, admission des boues en compostage, dose d'emploi, etc... sont autant d'éléments apportés.

Le compostage des boues d'épuration - Guide pour les utilisateurs et guide pour les producteurs de boues - Chambres d'agriculture de Lorraine - Ademe - Agence de l'eau Rhin-Meuse - mars 2012 - 6 p



2011 en actions et images

Le rapport d'activité édité par l'agence de l'eau Rhin-Meuse dévoile au fil des pages l'ensemble des actions et des missions dont l'établissement a la responsabilité. L'année 2011 est ainsi revisitée en chiffres, faits marquants et défis relevés.

Disponible en téléchargement sur www.eau-rhin-meuse.fr

Rapport d'activité 2011 - Agence de l'eau Rhin-Meuse - avril



Accès à l'eau et à l'assainissement pour les plus démunis

À l'attention des élus locaux, le ministère en charge du développement durable, en lien avec l'association des maires de France, a rédigé ce guide. Il offre des exemples de réalisations concrètes d'accès à l'eau des plus démunis

mises en œuvre par les communes et leurs groupements. Ce partage d'expériences doit permettre de répondre à l'un des enjeux de la loi sur l'eau : le droit d'accéder à l'eau potable dans des conditions économiguement acceptables par tous.

Accès à l'eau et à l'assainissement pour les plus démunis, exemples de bonnes pratiques - Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement - février



S'adapter au climat, un défi transnational

Cette question a été abordée lors d'un colloque organisé au mois de novembre par l'agence de l'eau Rhin-Meuse. Les quatre propositions, déclinées en actions sont résumées dans les actes de la journée.

La synthèse est également dispo-

nible en anglais. Disponible en téléchargement sur www.eau-rhin-meuse.fr

S'adapter au climat, un défi transnational - Synthèse des discussions - Agence de l'eau Rhin-Meuse - novembre 2011 - 36 p



Qualité des rivières du Bas-Rhin

Ce document synthétise les données acquises dans le cadre du réseau d'intérêt départemental d'observation de la qualité des cours d'eau du Bas-Rhin pour les dix dernières années. Une amélioration constante sur 20 ans est observée

Qualité des rivières du Bas-Rhin - Synthèse des résultats 2009/2010 Conseil général du Bas-Rhin - septembre 2011 - 8 p